

Qui sont les coopérateurs et coopératrices ?

Au fur et à mesure que notre
soif d'amour et de paix
s'élargira, fruit d'un esprit
chrétien qui imprènera
progressivement toutes les
activités du monde, nous
contribuerons à résoudre plus
facilement les grands
problèmes qui pèsent sur
l'humanité. (Saint Josémaria)

25 juil. 2012

Les coopérateurs sont des personnes de toutes races, cultures et religions, catholiques et non catholiques, chrétiens ou non, voire non croyants, qui promeuvent avec des fidèles de l'Opus Dei et d'autres citoyens, de nombreux projets dans le domaine éducatif ou social.

Leur collaboration peut être aussi bien spirituelle que matérielle. « *Nous avons besoin de coopératrices comme toi, qui prient ; des coopératrices comme toi, qui sourient* » disait saint Josémaria à une paysanne péruvienne lors d'un voyage en Amérique Latine. Leur coopération matérielle peut se concrétiser par leur travail et/ou leur aumône. Faisant allusion à ceux qui partagent les idéaux des fidèles de l'Opus Dei dans le domaine de la promotion humaine, saint Josémaria disait : « *J'ai beaucoup d'amis qui ne sont pas catholiques. Ils nous donnent un peu de ce qui leur était nécessaire*

*jusqu'à présent. Ils l'offrent
généreusement aux œuvres
apostoliques. Ils nous offrent leur
temps et une partie de leur vie ».*

Les coopérateurs catholiques
apprécient aussi le sens spirituel et
apostolique de ces activités réalisées
pour le service de Dieu, de l'Église et
de toutes les âmes. Parmi eux, il y a
des fidèles laïcs, mais aussi des
prêtres de beaucoup de diocèses du
monde entier ainsi que des
communautés religieuses qui
collaborent par leur prière. Les
coopérateurs sont l'objet de
l'affection, de la reconnaissance et de
la prière quotidienne du Prélat et de
tous les fidèles de l'Opus Dei. S'ils le
désirent, ils ont la possibilité de
recevoir une assistance spirituelle.
Les coopérateurs catholiques
bénéficient aussi des biens spirituels
accordés par l'Église Catholique à
ceux qui collaborent avec l'Opus Dei:
à des dates concrètes de l'année, ils

peuvent obtenir des indulgences, s'ils observent les normes établies par l'Église et renouvellent, par dévotion, leurs engagements en tant que coopérateurs.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-cm/article/les-
cooperateurs-de-lopus-dei/](https://dev.opusdei.org/fr-cm/article/les-cooperateurs-de-lopus-dei/) (9 août 2025)